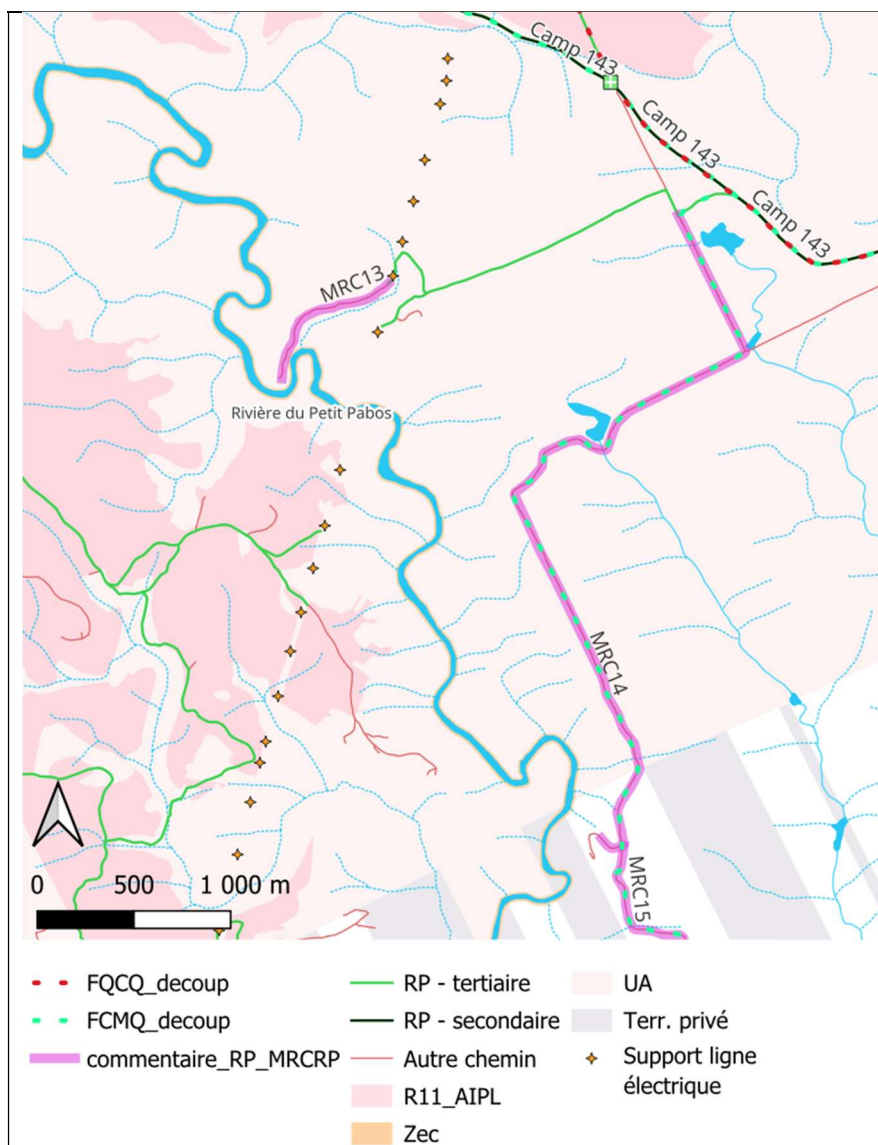


Table GIRT commune - Gaspésie
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations – Réseau prioritaire multiusage – 10 mars 2026

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
MRC du Rocher-Percé	
2. PRÉOCCUPATION	Générale :
	Spécifique : X
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
L'émetteur cible deux tronçons liés à l'accès aux infrastructures de la Zec Pabok. <i>MRC13 : Accès au Camp John Jim, Zec Pabok.</i> <i>MRC14 : Accès au Camp Tamarak, Zec Pabok, sentier fédéré (TQ-5).</i> Voir les segments MRC13 et 14 sur la carte ci-dessous.	



3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION

Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :

Chandler, à l'est de la rivière Petit-Pabos

Carte jointe : Oui ☒ Non ☐

4. ENJEU

Améliorer la cohérence entre le réseau prioritaire et l'utilisation réelle des chemins.

5. OBJECTIF

Identifier au réseau prioritaire les chemins liés à une utilisation récurrente et reconnue du territoire.

6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu :
• L'accès au camp John Jim était déjà partiellement identifié pour l'accès à la ligne de transport d'énergie • L'accès au camp Tamarak est superposé à un sentier de la FCMQ • L'extrémité sud de l'accès au camp Tamarak se situe hors de la portée de l'exercice puisque situé sur les lots intramunicipaux.
7. SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :
Identifier les deux chemins ciblés par l'émetteur à la catégorie tertiaire du réseau, excepté la portion hors-UA.
8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE
Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :
9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION
Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.
10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES